VICHY VAL D'ALLIER Communauté d'Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016 18 H – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents:

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - P. MONTAGNER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

MM. J. S. LALOY - F. GONZALES - O. ROYER, Vice-Présidents

M. et Mme J. JOANNET - C. PAGLIA, Membres

Conseillers Communautaires.

Secrétaire:

M. F. AGUILERA, Vice-Président.

POLE TECHNIQUE

$\underline{\text{N}^{\circ}}$ 1 – EXTENSION DES DROITS D'UTILISATION DU LOGICIEL CIRIL – MARCHE NG 2015.78 – AVENANT N° 2

Considérant que l'entreprise CIRIL GROUP en charge du logiciel CIVIL net Finances dans le cadre de la mutualisation des communes de Vichy, Cusset, Bellerive sur Allier et Vichy Val d'Allier vient de proposer un process d'échanges « chorus − portail Pro » permettant à compter du 1^{er} Janvier 2017, de répondre à cette obligation pour un montant prévisionnel global H.T. de 9 390.00 € H.T. décomposé comme suit :

- mise en place du process : 5 700.00 € H.T,
- maintenance sur 5 ans : 3 690.00 € H.T.

Considérant que dans le cadre du marché NG 2015.78 il a été créé pour la durée du contrat un bordereau des prix d'un montant de 50 000.000 € H.T., pour des prestations supplémentaires liées à la mise en place de la mutualisation des services Finances et RH, cette prestation rentrant totalement dans le cadre de ce type de prestations supplémentaires, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Conseiller Délégué à la Commande Publique à signer l'avenant n° 2 au marché NG 2015.78 afin d'intégrer la prestation de transmission des factures sous format électronique au bordereau des prix supplémentaires sans modification du coût prévisionnel du marché initial.

Claude MALHURET

Le Président.

Bureau Communautaire - Séance du 20 Octobre 2016